

ORGANISMES DE FORMATION

Dernière ligne droite pour la mise en place de la Nouvelle Classification dans la Branche des Organismes de Formation.

La période de transition prendra fin en janvier 2022 et à cette date tous les salariés de la Branche devront se retrouver sous cette nouvelle Classification.

C'est dans ce contexte que le syndicat CFE-CGC des salariés des Organismes de Formation (F&D CFE- CGC) a organisé une formation sur le sujet le 9 avril dernier pour ses adhérents,

Cette formation animée par le Cabinet Ambroise Bouteille (cabinet ayant accompagné la Branche dans l'élaboration de cette nouvelle grille) a permis de donner une vision claire de la nouvelle classification et de répondre aux interrogations de nos adhérents et de nos Délégués Syndicaux.

L'échange entre les adhérents qui suivit cette formation a mis en évidence le peu d'informations données actuellement par les entreprises, à leurs salariés et à leurs représentants du personnel sur le sujet entraînant beaucoup d'inquiétude et de méfiance de leur part.

Cette formation s'inscrit tout à fait dans la politique d'information de nos adhérents et d'accompagnement de nos élus, qui est constitutive de l'ADN de la CFE-CGC !

F&D reste à votre disposition pour tous renseignements complémentaire concernant ce dispositif.

Rejoignez nous !



CONTACT

Patrick BONNET, Président de F&D CFE-CGC

Mail : pbonnet@fieci-cfecgc.org

Téléphone : 01.42.46.33.33